

Règlement intérieur - Année 2022-2023

Le collège-lycée Ein Gedi est un lieu de travail, d'apprentissages et d'étude, il est également un lieu de vie.

Le Règlement Intérieur a pour but d'en préciser les règles communes de fonctionnement, ainsi que les conditions d'exercice des droits des élèves et leurs obligations.

Il est expliqué à l'élève et communiqué à ses responsables légaux qui en prennent connaissance.

L'inscription de l'élève est conditionnée par l'approbation du Règlement Intérieur indiquée par la signature des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Le Règlement Intérieur ne peut être modifié que par l'instance élue et représentative de toutes les catégories de personnes intéressées à la vie de l'établissement : le Conseil d'Administration.

L'enseignement donné à **Ein Gedi** allie l'apprentissage des connaissances fondamentales à celui de la vie en collectivité dans un climat de bienveillance.

La politesse est de mise entre tous les membres de la communauté scolaire. Elle entretient un climat de respect mutuel et d'attention aux autres.

L'école a pour mission de permettre à chacun d'acquérir connaissances et compétences, dans le respect des programmes nationaux, et d'entrer dans une culture commune nécessaire à son intégration dans la société.

Du téléphone portable en particulier : L'usage du téléphone est strictement interdit dans l'enceinte du collège-lycée. Le non-respect de cette règle entraînera une confiscation immédiate de l'appareil. Les parents autorisant leur enfant à posséder un téléphone le signale à la direction. Le téléphone doit être marqué au nom de l'élève qui doit l'éteindre et déposer à l'accueil. Il le récupère à la fin des cours. L'élève doit l'éteindre devant l'établissement et le laisser dans son sac.

Obligation scolaire

La présence est obligatoire :

- à tous les cours inscrits à l'emploi du temps défini pour chaque élève.
- aux stages proposés et acceptés par chaque élève et ses responsables légaux.
- aux activités pédagogiques organisées par l'établissement.

Toute absence prévisible doit être signalée, à l'avance à la directrice de l'école par l'envoi d'un email à l'adresse direction@ecole-eingedi.fr.

Toute absence non prévisible est, dès que possible, portée à la connaissance de la directrice par l'envoi d'un email à direction@ecole-eingedi.fr et un appel téléphonique des responsables légaux.

Horaires d'ouverture du Collège

L'établissement est ouvert de 8h30 à 16h30, l'accueil du public est possible les jours ouvrables. Les cours et activités se déroulent de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (avec une pause).

Pause méridienne de 12h30 à 14h : Le collège Ein Gedi ne dispose de restaurant scolaire. Les élèves apportent leur déjeuné qui est pris dans la salle à manger, encadrés par une équipe de bénévoles. Les élèves sont tenus de se conformer à la discipline de l'établissement pendant le temps de restauration et participent au rangement et à l'entretien de la salle à manger.

Un temps de repos ou de jeux leur ai proposé après le repas.

Sortie de la classe à 16h30, départ des élèves : Les élèves restent sous la responsabilité des enseignants jusqu'à l'heure de la sortie. Les parents viennent chercher leur enfant dans la classe. En cas de retard d'un parent à 16h30 : l'établissement prévientra les parents par téléphone + envoi d'un email de direction@ecole-eingedi.fr pour informer les parents que l'élève reste avec tel adulte responsable jusqu'à leur arrivée.

Sécurité

L'accès à la classe est réservé aux usagers de l'école (les élèves, leurs parents ou toute personne désignée par eux) et aux personnels de l'établissement.

Sécurité incendie : Les consignes de sécurité sont affichées dans tous les locaux utilisés par les élèves. Un exercice annuel est organisé.

A Le

Signature de la mère : Signature du père :